

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Absent : M. SIBEAUD Frédéric, excusé

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Joëlle

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 2 juin 2020.

Aucune autre objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Elections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants formant le collège électoral
2. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale
4. Demande de subvention de l'Entente Sportive Westhouse-Uttenheim
5. Situation budget d'investissement
6. Projet de voirie Rue du Château
7. Travaux Impasse du Riestel
8. Travaux sur les cloches de l'église
9. Décisions modificatives
10. Rapport de la Commission Fleurissement – Embellissement – Environnement
11. Divers

## 1° ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS FORMANT LE COLLEGE ELECTORAL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de désigner 3 délégués et 3 suppléants, qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Le bureau électoral est composé de :

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, Président – M. Hubert STRUB – M. Daniel EHRHARD – M. Arnaud ISSENHUTH – M. Valentin KLEIN

Mme Joëlle MARTIN est élue secrétaire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Nombre de votants : 14

### Election de 3 délégués : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Jean-Pierre ISSENHUTH : 14 voix

M. Hubert STRUB : 14 voix

Mme Violaine MAGRIT : 14 voix

M. Jean-Pierre ISSENHUTH, M. Hubert STRUB et Mme Violaine MAGRIT ont été proclamés délégués, et déclarent accepter le mandat.

### Election de 3 suppléants : 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Daniel EHRHARD : 14 voix

Mme Anne-Marie RENARD : 14 voix

M. Gilles PRECHEUR : 14 voix

M. Daniel EHRHARD, Mme Anne-Marie RENARD et M. Gilles PRECHEUR ont été proclamés suppléants, et déclarent accepter le mandat.

## 2° CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire expose que dans le cadre des récentes élections municipales, il y a lieu de nommer les membres devant siéger à la commission communale des impôts. Le Conseil Municipal doit proposer douze personnes titulaires pour le choix de six membres titulaires, et douze personnes pour le choix des six membres suppléants.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de proposer les personnes suivantes :

Président : Jean-Pierre ISSENHUTH

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Hubert STRUB	Guy HUCK
Violaine MAGRIT	Gérald CIMOLAÏ
Françoise STRUB	Jean-Luc CARAVITA
Joseph LERBS	Jean-Marc DAMBACH
Sébastien ROSENZWEY	Laetitia LEBOEUF
Jean-Louis OBRECHT	Arnaud ISSENHUTH
Marie-Paule BOEHLER	Thierry FRITSCH
Véronique EHRET	Angélique WIANNI
Jean-Claude SCHULTZ	Martine HINTERLANG
Marc SCHEECK	Fabienne BREFFI
Aline GOUSSELOT	Bernard KREMPP
Isabelle PETRY	Monique STRUB

## 3° DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe le Conseil que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), afin que le personnel communal puisse bénéficier de diverses prestations sociales : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction..., et qu'il y a lieu de nommer un délégué élu suite au renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de désigner Mme Anne-Marie RENARD, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu

#### 4° DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ENTENTE SPORTIVE WESTHOUSE-UTTENHEIM

Le point a été ajourné, et sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### 5° SITUATION BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le Maire présente au Conseil les projets d'investissement et crédits correspondants votés au budget primitif, en rappelant que celui-ci avait été établi par l'ancienne municipalité. Après avoir pris connaissance et étudié les différents dossiers, il propose de remplacer certains de ces travaux non engagés, par d'autres jugés plus urgents, en présentant un tableau explicatif avec les montants à l'appui. Ces nouvelles opérations auraient un coût supplémentaire d'environ 7 200 € pour lesquelles des décisions modificatives devront être prises.

Le Conseil émet un avis favorable aux nouvelles propositions.

#### 6° PROJET DE VOIRIE RUE DU CHATEAU

Le Maire informe le Conseil que des crédits ont été prévus au budget primitif 2020 pour des travaux de voirie Rue de l'Ecole et deux impasses au nord du village Rue Principale. Toutefois, estimant ces travaux non urgents, il propose de les remplacer par des travaux de voirie dans la Rue du Château, ainsi que la partie affaissée d'une impasse au nord du village. L'entreprise Colas ayant été la moins disante sur le projet initial, elle a été sollicitée pour une offre pour le nouveau projet. Le montant des travaux s'élèverait à 13 062 € TTC, pour lesquels une subvention peut être accordée par le Département.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de voirie dans la Rue du Château, ainsi qu'une impasse au nord du village selon le devis de l'Entreprise Colas pour un montant de 10 885 € HT, soit 13 062 € TTC
- de ne pas effectuer les travaux de voirie Rue de l'Ecole et 2 impasses au nord du village, initialement prévus au budget primitif pour 20 000 €
- de solliciter le Département pour une participation financière au titre du Fonds de solidarité communale
- d'approuver le plan de financement de l'opération qui prévoit une subvention du Département d'un montant de 3 483 € correspondant au taux modulé de 32 % et un autofinancement de 7 402 €
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents

## 7° TRAVAUX IMPASSE DU RIESTEL

Le Maire informe le Conseil que les travaux d'extension du réseau d'électricité basse tension dans l'Impasse du Riestel sont en attente. Une délibération avait été prise en date du 22 novembre 2018 pour l'extension du réseau avec mise en place d'un câble en aérien pour un coût prévisionnel de 3 836 € TTC, représentant 60 % du montant des travaux, les 40 % restant étant pris en charge par les UME. Cependant, une possibilité existe de mettre en souterrain les réseaux électriques et téléphoniques pour un coût de 7 103 € TTC selon devis des UME, ainsi que 6 018 € TTC pour la mise en place des gaines selon le devis de l'Entreprise Speyser. Il propose de faire réaliser ces travaux afin que la fermeture définitive de la voirie avec la pose des enrobés puisse se finaliser.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de mise en souterrain du réseau d'électricité basse tension dans l'Impasse du Riestel
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents

## 8° TRAVAUX SUR LES CLOCHES DE L'EGLISE

Le Maire fait part des devis de l'entreprise Voegelé pour des travaux à prévoir sur les cloches de l'église, notamment le remplacement des battants défectueux des 3 cloches, le remplacement du moteur de volée sur la cloche n° 1, et le remplacement de la sécurité du tintement. Les devis s'élèvent à 6 249,60 € TTC

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux sur les cloches de l'église pour un montant de 5 208 € HT, soit 6 249,60 € TTC
- de solliciter le Département pour une participation financière au titre du Fonds de solidarité communale
- d'approuver le plan de financement de l'opération qui prévoit une subvention du Département d'un montant de 1 666 € correspondant au taux modulé de 32 % et un autofinancement de 3 542 €
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents

## 9° DECISIONS MODIFICATIVES

Suite aux modifications entreprises sur les différents travaux prévus initialement au budget primitif, le Maire informe qu'il convient de procéder à des décisions modificatives budgétaires afin de pourvoir régler les factures correspondantes.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de procéder aux décisions modificatives suivantes :
  - compte 60632 : - 4 000
  - compte 6248 : - 1 500
  - compte 6283 : - 2 500
  - compte 023 : + 8 000
  - compte 021 : + 8 000
  - compte 2138 : + 3 500
  - compte 21534 : + 2 500
  - compte 21568 : + 2 000

## 10° RAPPORT DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT – EMBELLISSEMENT – ENVIRONNEMENT

M. Hubert STRUB présente les points évoqués lors de la commission du 15 juin 2020:

### Organisation du concours des maisons fleuries 2020

La commission, ayant pris connaissance des modalités de fonctionnement du concours des années précédentes, opte pour la reconduction avec les 3 catégories existantes :

- maisons fleuries avec espace engazonné
- maisons fleuries avec cour et/ou façade
- aménagement paysager vert (non fleuri)

Pour chaque catégorie, seront récompensés les 3 premiers lauréats, avec un bon d'achat de 40 € qui sera remis lors de la réception des vœux de 2021.

La commission décide d'organiser le passage du jury pour le vendredi 17 juillet, compte solliciter les membres suivants pour en faire partie :

- un représentant des communes de Westhouse, Bolsenheim et Schaeffersheim
- un représentant des Fleurs Goerger de Sand. *Celui-ci ne pourra être présent et s'est excusé*
- MM. Olivier FASSEL et Jean-Luc LEDERMANN de la commune, pour leurs connaissances dans le domaine

Une tournée préparatoire sera effectuée par la commission le vendredi 10 juillet pour établir la liste des maisons susceptibles d'être inscrites au concours. *En raison de la réunion du conseil imposée à cette date, la tournée a eu lieu le 9 juillet.*

A l'issue du passage du jury, les membres du jury, les membres de la commission, ainsi que les personnes ayant participé à la plantation des fleurs dans les bacs de la commune au printemps, sont invités à un buffet dinatoire.

### Divers

La commission émet un avis favorable pour intégrer à la commission de manière informelle, Madame Joëlle EHRHARD, pour ses compétences en matière florale.

## 11° DIVERS

1. Suite à la proposition du Maire, le Conseil émet un avis favorable pour l'acquisition d'une cigogne en bois à accrocher sur la façade de la mairie pour annoncer les naissances dans la commune, auprès de l'Association Nordhouse Idées Déco pour un montant de 130 €, à l'instar de certaines communes.

2. Le Maire propose de prévoir un calendrier des fêtes, cérémonies et réunions lors de la prochaine séance.

3. Le Maire informe qu'un devis doit parvenir pour un nettoyage approfondi de la salle des fêtes en vue de pouvoir la remettre en location prochainement.

4. Suite à la demande de M. Philippe HELFTER, le Maire confirme qu'à partir de la rentrée de septembre, une réunion sous forme de commission élargie à l'ensemble du conseil pourra être organisée afin d'établir un programme de travaux à envisager pendant la mandature.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 H.